

CONVENTION DE PLACEMENT FIXE

PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE

MANDAT

Sur la base de votre offre d'emploi, nous mettons notre fichier candidats à votre disposition et procédons aux recherches et à la sélection en vue de vous soumettre au minimum deux ou trois dossiers pour consultation et entretien. Après la période d'essai à votre satisfaction, vous recevrez notre facture pour règlement.

MANDAT EXCLUSIF

Si vous le souhaitez, nous prenons en charge un mandat exclusif de recherche et sélection confidentielle avec insertion d'annonces au profil désiré. **3HPRO / HOTELPRO** s'engage à une participation progressive aux frais de 3 parutions par poste à repourvoir comme suit :

- ▶ 1^{ère} insertion – 100% à votre charge
- ▶ 2^{ème} insertion – 75% à votre charge
- ▶ 3^{ème} insertion – 50% à votre charge

Cette participation est valable à la condition que **3HPRO / HOTELPRO** dispose des dossiers non retenus.

RUPTURE DE CONTRAT

En cas de **départ prématuré** ou rupture de contrat soit au **maximum 3 mois (CCNT)** après engagement, nous restituons le montant de la facture moins **10%** du salaire par mois de travail.

TRY & HIRE (ESSAI ET ENGAGEMENT)

Si vous le désirez notre service temporaire mettra à votre disposition selon vos critères, l'un(e) de nos employé(e)s temporaires, que vous pourrez engager en tant que fixe en fin de mission et avec son accord. Nos conditions de placement fixe s'appliqueront alors intégralement. Toutefois et dans ce seul cas, nous ne demanderons pas d'honoraires pour des employé(e)s temporaires ayant travaillé au minimum trois mois au sein de votre entreprise ou si la mission est terminée depuis plus de trois mois.

3HPRO / HOTELPRO se réserve le droit d'exiger le versement d'une indemnité si la durée de la mission est de moins de trois mois et que le collaborateur a repris son activité au sein de l'entreprise locataire de service moins de trois mois après la dernière mission effectuée auprès de cette entreprise.

CONDITIONS DE PLACEMENT FIXE

HONORAIRES DE PLACEMENT FIXE (SANS CHARGES SOCIALES ET TVA EN SUS)

Niveau et type de poste	Fixe % de commission	Saisonnier/CDD Min 3 mois part de commission
COLLABORATEUR QUALIFIE AVEC FORMATION (CAP/CFC) ET/OU EXPERIENCE <i>Ex: aide de cuisine, femme de chambres, portier food-runner, steward. chef de partie, chef de rang, barman</i>	50% du salaire mensuel brut	2/3 du placement fixe
COLLABORATEUR ADMINISTRATIF, CADRE INTERMEDIAIRE AVEC FORMATION (CAP/BEP/BTH/CFC/ECOLE HOTELIERE) <i>Ex: réceptionniste night-auditor, téléphoniste, agent de réservation attaché commercial, assistant FO, chef de cuisine, secrétaire de direction gouvernante d'étages, second de cuisine, maître d'hôtel.</i>	75% du salaire mensuel brut	2/3 du placement fixe
CHEF DE DEPARTEMENT, CADRE SUPERIEUR, FORMATION (BTH/BTS/ECOLE HOTELIERE SUPERIEURE) ET EXPERIENCE <i>Ex: directeur f&b, directeur de l'hébergement, directeur de département, executive chef (hotel5*), directeur général.</i>	100 % du salaire mensuel brut	2/3 du placement fixe

RISTOURNE

Une ristourne annuelle sera consentie à nos clients fidèles en fonction du nombre de placements :

- ▶ 25% de ristourne pour le 5^{ème} placement
- ▶ 50% de ristourne pour le 10^{ème} placement
- ▶ 100% de ristourne pour le 15^{ème} placement



*Et pour nos partenaires, abonnés à ejobhotel.ch
Une réduction supplémentaire de 50% sur tous
Placements fixes !*